

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 433

**Artikel:** Interruption de grossesse : on revient au point de départ  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018960>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Interruption de grossesse: on revient au point de départ

Cette fois c'est à peu près certain : la conjonction de deux courants défavorables à la « nouvelle » législation sur l'interruption de grossesse rend caduques à l'avance les dispositions laborieuses mises au point par les Chambres et le gouvernement avant la dernière votation populaire sur la « solution » du délai.

On repartira donc à zéro : l'introduction du critère des « indications », notamment des « indications médico-sociales », ne sera pas, pour les cantons jusqu'ici totalement réfractaires à toute idée d'évolution en la matière, l'occasion d'un assouplissement de la pratique officielle et médicale.

On se retrouve dans la situation intolérable tant de fois dénoncée, en particulier dans les cantons dits « libéraux » : divorce total entre la loi et les faits sur l'ensemble du territoire helvétique, minorités laissées complètement à elles-mêmes dans les régions dominées par les adversaires farouches de toute libéralisation de l'avortement.

Le clivage qui s'était manifesté lors de la votation sur l'initiative se retrouve, « grosso modo », il fallait s'y attendre, à l'occasion de la récolte de signatures pour les référendums : le référendum « libéral », pour ne citer que celui-là, vite abouti, trouve ses principaux appuis dans le canton de Vaud, à Zurich, à Genève et à Bâle...

Et c'est bien cette permanence des rapports de forces à travers la population suisse sur l'un des sujets les plus controversés de ces dernières années qui est l'aspect le plus préoccupant de la question aujourd'hui. Revenir au point de départ d'un débat qui soulève les passions depuis des années ne changera rien à l'affaire : il y a peu de chances que dans un avenir rapproché les positions respectives des deux camps en présence changent, au moins si les échanges roulent sur le seul terrain de la réforme de la loi (Constitution

ou code pénal). L'étude des résultats de la consultation du 25 septembre apporte à cet égard de précieux éclaircissements (voir le travail mené par le centre de recherches pour la politique suisse de l'Université de Berne). Voyez notamment les enseignements de la comparaison entre le nombre de « non » à l'initiative et le pourcentage des catholiques à travers les cantons, celui des paysans, le nombre d'enfants dans les familles, le revenu par habitant et la proportion d'étudiants.

1. Les « non » et le nombre des catholiques dans les cantons. Au premier abord, une constatation générale : la plus grande partie des « oui » à l'initiative viennent des cantons protestants (un institut de sondages l'avait du reste souligné avant le vote : les opposants à la « solution » du délai étaient deux fois plus nombreux parmi les catholiques que parmi les protestants); ainsi, dans leur majorité, les cantons catholiques ont-ils refusé l'initiative.

Un examen plus attentif des scores laisse apparaître pourtant quelques exceptions : le très protestant canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (20 % de catholiques) dit clairement « non » (à 64 %) à l'initiative, tandis que le Tessin, catholique bien sûr (à 89 %), accepte de justesse le texte proposé; de même, Glaris et Thurgovie, protestants, refusent l'initiative, alors que Argovie et Grisons, dont la proportion de catholiques avoisine celle de Genève refusent l'un et l'autre, Genève disant « oui » nettement.

Reste, même tempérée (l'influence de l'Eglise catholique est moins sensible dans les grandes villes), une correspondance entre le nombre des « non » et celui des citoyens catholiques qu'il est difficile de nier.

2. Les « non » et l'équilibre ville-campagne. Là, une dominante nette : plus le canton est campagnard, plus les opposants à l'initiative du délai sont nombreux; cette constatation vaut aussi pour les cantons campagnards et réformés, tels que Thurgovie, Glaris et Appenzell Rhodes-Extérieures.

3. Les « non » et la proportion de familles nombreuses. Si l'on prend en considération les familles ayant quatre enfants ou plus, âgés de moins de seize ans (recensement de 1970), la courbe des « non » se superpose presque exactement, à travers la Suisse entière, à celle de la proportion de ces familles « nombreuses » dans les cantons.

4. Les « non » et le revenu par habitant. L'état des statistiques ne permet pas de poser, à ce chapitre, un diagnostic très sûr. Il n'en reste pas moins que la proportion des « non » au délai augmente régulièrement à mesure que le revenu par habitant marque une tendance à la baisse...

5. Les « non » et le nombre de jeunes entreprenant des études supérieures. Mis à part les cantons de Lucerne et du Valais, qui font ici exception, la correspondance est assez nette : plus un canton « produit » d'étudiants, moins le nombre de « non » à l'initiative est considérable.

L'auscultation de la population à l'occasion de la dernière consultation montre à l'évidence, malgré des incertitudes dues en bonne partie à la faiblesse des données sociologiques à disposition, malgré le côté schématique de l'exercice, que le clivage profond enregistré à propos de la question de l'interruption de grossesse a des racines profondes, dans les structures mêmes du peuple suisse. Pas question, au moins à court et moyen terme de combler ce fossé en reprenant une argumentation, aussi fermement motivée soit-elle sur des normes légales en matière d'avortement ! Faire évoluer les mentalités passe maintenant par un échange beaucoup plus large entre les différentes couches sociales, entre les différents cantons : la diffusion de l'information sur des expériences menées en matière de planning familial, par exemple, l'intensification, à tous les niveaux, de l'éducation sexuelle, par exemple, pourront créer une nouvelle base de réflexion et d'action, propice à la naissance d'un mouvement d'opinion qui bouscule les « a priori » et les préjugés.